

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/01/2022

Dossier complet le :

27/01/2022

N° d'enregistrement :

2021-0323

1. Intitulé du projet

NPNRU Hauts de Creil, Quartier du Moulin, coulée verte

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Creil

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Claude VILLEMMAIN

RCS / SIRET

2 1 6 0 0 1 7 4 3 0 0 5 2 7

Forme juridique

Administration publique générale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39°b)	Opération dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sur le quartier du Moulin, la coulée verte piétonne traverse tout le quartier du Nord au Sud. Le projet consiste à confirmer ce fonctionnement, et à l'ajuster afin d'améliorer la desserte du quartier et de préciser les domanialités publiques / privées. La coulée verte, par sa requalification, deviendra un lieu structurant du quartier du Moulin, sa colonne vertébrale. Le parcours piéton sera lisible et traversera le quartier du Nord au Sud. Le statut des espaces publics et privés (résidentiels) sera clarifié, les rez-de-chaussée habités seront mis à distance des flux piétons, et les équipements seront mieux adressés et mis en valeur. Le stationnement sera reporté sur les voies extérieures. Les logements situés le long de la coulée verte seront réhabilités, feront l'objet de rénovation thermique et seront résidentialisés. Les équipements enfance comme la crèche et les groupes scolaires Rabelais-Montaigne feront l'objet d'une extension et d'une rénovation thermique. Des démolitions de logements (87), commerces (3 commerces) et d'une crèche seront réalisées pour élargir la coulée verte. L'ensemble des interventions concernant les logements et les commerces sont à maîtrise d'ouvrage Oise Habitat, les interventions sur les espaces publics sont à maîtrise d'ouvrage Ville.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de révéler la singularité du mail piéton, et de faciliter les déplacements piétons dans le quartier et plusieurs fondamentaux sont mis en place pour redonner une lisibilité à la coulée verte :

- Diminuer l'effet d'impasse du quartier grâce à l'ouverture du mail vers le parc des Carrières
- Proposer une limite claire entre espace public et espace privé en dimensionnant l'espace public central. Une largeur mesurant entre 12 et 15 mètres permet d'identifier le cheminement principal sur une longueur de plus de 500 mètres.
- Démolir ponctuellement, les démolitions concernent certains bâtiments qui obstruent le cheminement. La crèche sera réimplantée dans le cadre de l'extension/ restructuration de la crèche Arc-en-ciel.
- Végétaliser le mail, qui aujourd'hui se caractérise par un aspect très minéral
- Clarifier les accès et la relation aux résidences depuis l'espace public central
- Mettre en valeur les équipements et usages qui ponctuent la coulée verte : les jeux pour enfants, l'espace Matisse, la nouvelle polarité commerciale et les groupes scolaires Fragonard et Montaigne
- Réhabiliter les logements bordant la coulée verte

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus de 2023 à 2027 (tout maître d'ouvrage confondu).

En amont des extensions des équipements enfance, des sondages seront réalisés pour vérifier que les sols ne soient pas pollués. A ce stade de l'étude, l'organisation des chantiers n'est pas encore précisée. Ils seront organisés pour réduire les nuisances pour les habitants : maintien des accès aux logements, aux parkings.

Un OPC urbain (prestataire : Perspectives urbaines et sociales) est chargé de coordonner les calendriers des différents maîtres d'ouvrage.

La Maison du projet qui va être ouverte en novembre prochain aura pour vocation d'accueillir les réunions de travail avec les différents acteurs du projet, de permettre aux habitants de consulter le projet dans sa globalité, ainsi que le planning des travaux. Des réunions de concertation y seront menées dans le but d'impliquer les habitants et de promouvoir leurs idées. Des « sorties pédagogiques » sous forme de visite de chantier sur des points de travaux spécifiques seront menées, afin de familiariser et sensibiliser les habitants au projet et d'apaiser le climat en phase chantiers. Enfin, des activités ludiques y seront mises en place notamment par le biais d'une maquette 3D.

La gestion urbaine de proximité associant la ville, les bailleurs, l'intercommunalité et les habitants, accompagnera les travaux en phases chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet va transformer le cadre de vie des habitants :

- l'isolation par l'extérieur des façades des immeubles et programme de requalification globale du parc de logements sociaux améliorant le confort thermique et acoustique
- le renforcement du réseau de circulations douces distribuant les équipements,
- les équipements dédiés à l'enfance modernisés, plus fonctionnels, optimisés, répondant aux nouvelles normes thermiques de la RE 2020, et conformes aux nouvelles contraintes de la politique éducative de l'Etat.

La gestion urbaine de proximité intégrera les nouveaux usages liés aux travaux et aux répartitions foncières du NPNRU.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les réhabilitations de logements et résidentialisations seront soumises à déclaration préalable.

Les extensions de la crèche Arc-en-ciel et des groupes scolaires seront soumises à permis de construire.

Les démolitions de logement, de commerces et d'équipements seront soumis à permis de démolir.

La requalification de la coulée verte en elle-même n'est pas soumise à une autorisation d'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet représente une superficie totale de 8,9 ha (aménagement espaces publics, résidentialisations,....) Environ 2, 8 ha d'espaces publics aménagés Réhabilitations de logements : 429 logements Résidentialisations de logements : 613 logements Extension crèche Arc en ciel : 300 m ² environ de SDP Extensions groupes scolaires : 400 m ² environ de SDP	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Creil

Quartier du Moulin

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPri approuvé en 2000, le risque inondations n'est pas présent sur le quartier du Moulin situé sur les hauts de Creil
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Existence d'un TRI approuvé en 2013 à Creil Des sondages pour identifier une pollution éventuelle seront réalisés en amont des extensions des équipements enfance
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit de la Vallée de la Nonette
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 500 mètres
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La végétalisation de la coulée verte favorisera l'infiltration des eaux pluviales. Dans le cadre des projets d'extensions des équipements, les eaux pluviales seront obligatoirement récoltées sur la parcelle (schéma d'assainissement de l'ACSO, intégré au PLU)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour les démolitions de logements (bailleur Oise Habitat) : un diagnostic démolition complet est réalisé sur tous les matériaux avec un diagnostic déchet qui permet d'identifier et de traiter l'ensemble des déchets. La politique du déchet amiante s'oriente depuis plus de 10 ans vers l'inertage des déchets amiantés (processus de vitrification rendant inerte l'amiante) et tout enfouissement est refusé. Sur ce programme de démolition, il est envisagé également de mettre en place une procédure de réemploi des déchets réutilisables (concassage sur site).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La végétalisation de la coulée verte nécessitera l'apport de terre végétale.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'intégralité du secteur est urbanisé et très minéral, à notre connaissance actuelle du site, il n'y aurait pas de perturbations ou dégradation de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas à la connaissance de la Ville à ce stade des études

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif de la requalification de la coulée verte est de renforcer les flux piétons, et de limiter l'utilisation de la voiture au sein du quartier. En effet, cette coulée verte irrigue le coeur du quartier, dessert les commerces et les équipements, elle favorisera donc les déplacements doux.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les réhabilitations du parc de logements et des équipements vont comprendre un volet acoustique
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe déjà de l'éclairage public sur ce secteur. Il est à noter que le projet se situe sur un quartier sensible dans lequel, pour des raisons de sécurité, il ne pourrait pas être envisagé de l'éclairage intelligent.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Avant le dépôt des autorisations d'urbanisme, une commission d'urbanisme ad hoc (services intercommunaux, Ville, services de l'Etat, architecte-conseil et paysagiste conseil de l'Etat) examinera les projets pour vérifier leur qualité architecturale et paysagère, et leur cohérence au sein du projet global.</p> <p>Par ailleurs, les autorisations d'urbanisme feront l'objet d'une consultation de l'architecte des bâtiments de France du fait du site inscrit de la Vallée de la Nonette.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet vise à améliorer le cadre de vie des habitants par le renforcement de la liaison douce majeure du quartier (élargissement et végétalisation), la requalification des équipements publics, et des logements.</p> <p>Les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU s'engagent à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU qui vise à mettre la clause d'insertion pour les travaux au service de réels parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les aménagements de ce secteur sont partie du projet de renouvellement urbain (NPNRU) global qui porte sur l'ensemble des quartiers des Hauts de Creil.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le coeur du quartier du Moulin est déjà urbanisé, et se caractérise par sa densité, et son imperméabilisation des sols, le projet va réduire la surface artificialisée, en végétalisant la coulée verte.

Le projet a pour objectif de réduire les flux de véhicules à l'intérieur du quartier en favorisant les circulations douces. Par ailleurs, la coulée verte amène également vers la liaison douce située au Nord qui relie le Moulin centre ville ainsi que vers le quartier voisin de la Cavée de Senlis.

Les réhabilitations et les isolations thermiques de la quasi totalité des logements vont améliorer le bilan énergétique du parc de logements. Il en est de même pour les équipements qui conjointement aux extensions vont faire l'objet d'une rénovation thermique d'un niveau important (RE 2020).

Il est à préciser que pour les extensions des équipements, les eaux pluviales seront infiltrées sur la parcelle.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la densité du bâti sur le quartier du Moulin et de la qualité environnementale du projet, il semble à la Ville qu'une évaluation environnementale n'est pas requise.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Creil

le

07.12.2021

Signature

de Marc
J.C. Villemain



Compléments examen au cas par cas, coulée verte quartier du Moulin

- Nombre de places de stationnement sur le périmètre de l'opération :

Existantes : 517 places de stationnement aériennes et 277 places en silo

Futures : 484 places de stationnement aériennes et 277 places en silo

- Pour la rubrique 4.6, un plan de périmètre a été annexé

Le périmètre est bordé au Nord par la rue JB Carpeaux, à l'Ouest par l'avenue du Moulin à vent, à l'Est par l'avenue Léonard de Vinci, et au sud par l'avenue Puvis de Chavannes. Dans ce périmètre sont compris : la rue Barthodi, la rue Eugène Delacroix, et le square Watteau.

- Surface de plancher créée

Projets	SDP en m ²
Gymnase de proximité	1600
Extension crèche Arc-en ciel	300
Extensions écoles	400
Diversification de l'habitat	2000
Total	4300

- Nombre de bâtiments démolis (indiqué au cerfa sur la page 1)

87 logements

3 commerces

1 crèche

- Nombre de logements réhabilités : indiqués au cerfa
- Il n'y a pas eu d'études de pollution, les extensions d'écoles et de la crèche sont réalisées sur des sites déjà occupés par des équipements enfance, qui ont été construits dans les années 70-80 sur des terres agricoles.
- Le secteur de la coulée verte est très minéral, et notamment la coulée verte en elle-même, il n'existe pas d'espaces vert sur le périmètre concerné. L'objectif est de végétaliser cet axe central du quartier, mais à ce stade de l'avancement du projet, le traitement du sol n'est pas

précisé, les études de maîtrise d'œuvre n'ayant pas été engagées. Le secteur sera moins imperméabilisé après les travaux que ce qu'il n'est actuellement.

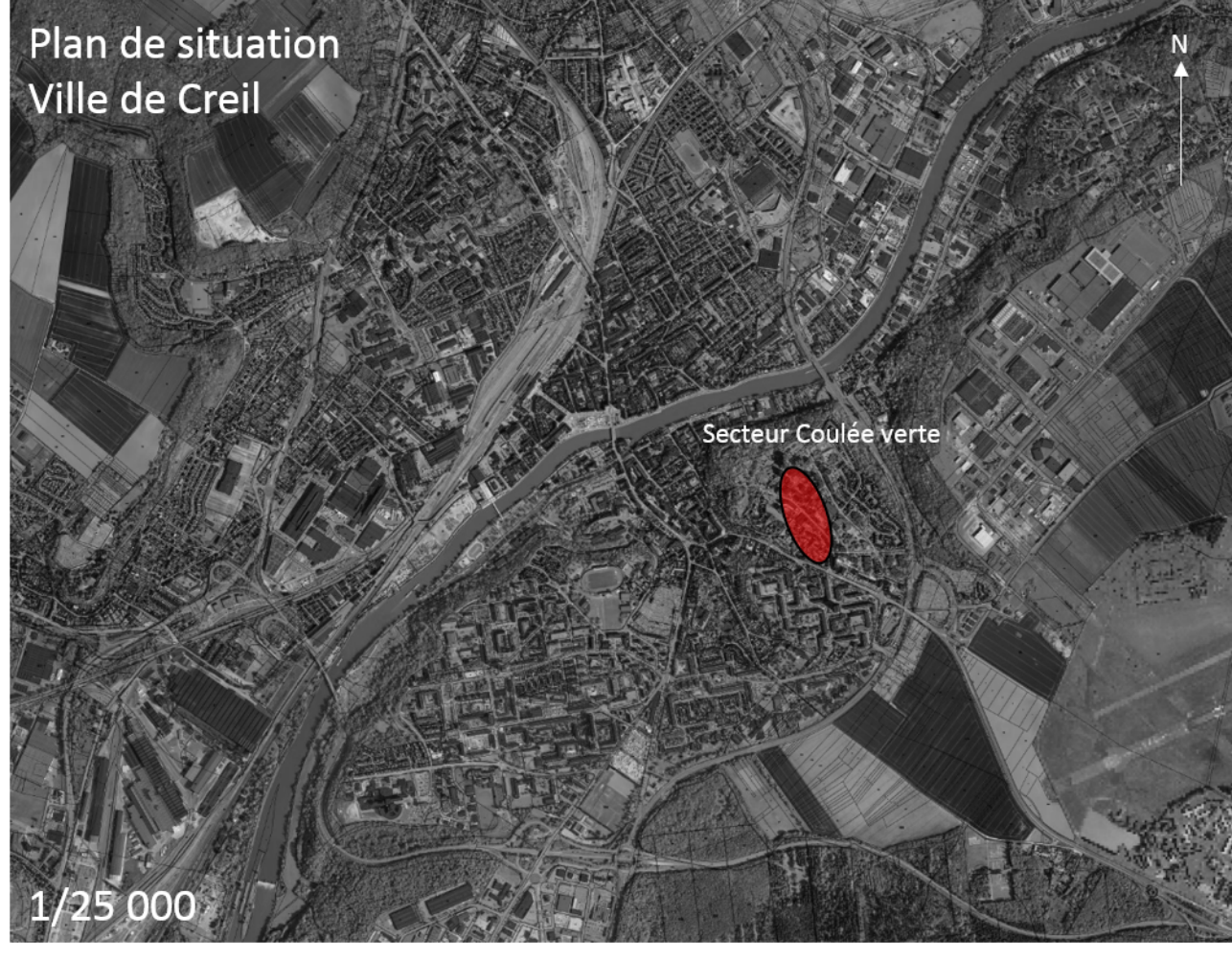
Plan de situation
Ville de Creil



Secteur Coulée verte



1/25 000



NPNRU Hauts de Creil : plan des aménagements sur la Coulée verte

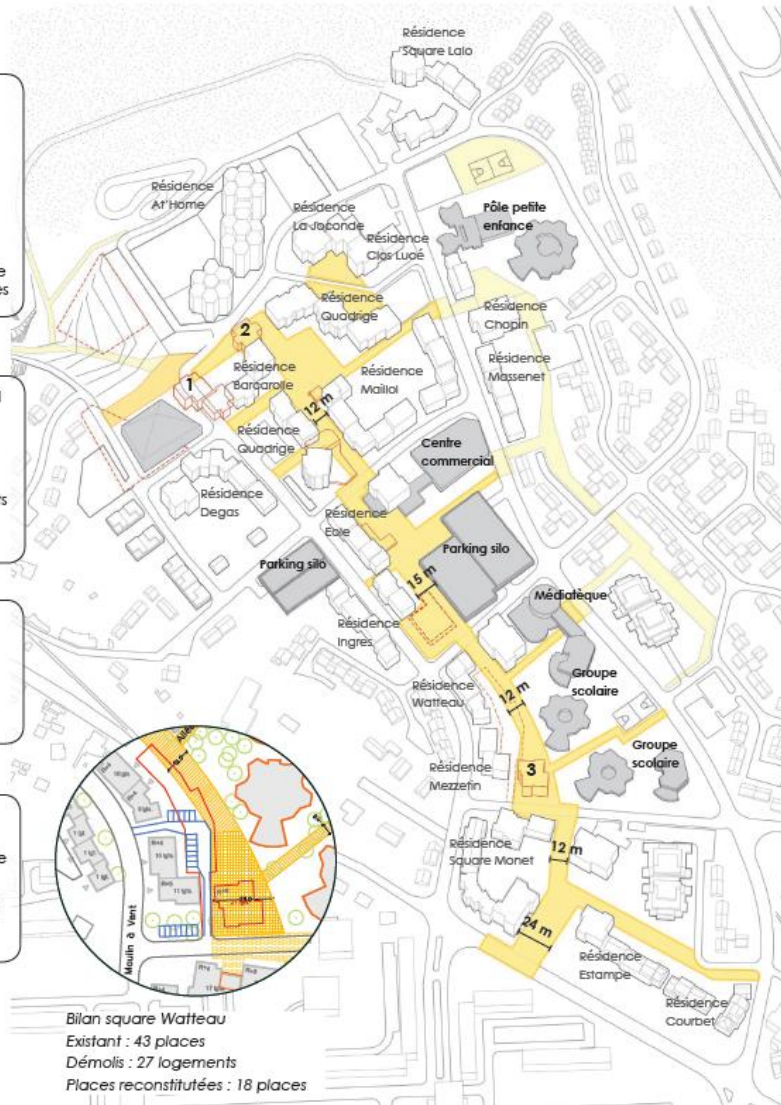
Séquence du Moulin Nord
 > Démolition de la crèche Farandole, de l'antenne Maison de la solidarité de Creil et d'une cellule commerciale en débord du bâti.
 > Démolition de deux plots de logements pour ouvrir la coulée verte sur le parc (20 et 25 lgts)
 > Suppression de deux poches de stationnements de 20 et 28 places

Séquence du centre commercial et des parkings silos
 > Démolition des deux cellules commerciales en débords des bâtiments
 > Suppression des emmarchements au droit des parkings silo
 > Relocalisation du square

Séquence du parvis des écoles
 > Aménagement d'un parvis
 > Démolition d'un plot de logements en R+6 - (27 logts)
 > Suppression du parking (43pl) square Antoine Watteau

Séquence du Moulin Sud
 > Marquage de l'entrée de la coulée verte sur l'avenue Puvis de Chavanne
 > Réaménagement de l'allée de desserte des résidences Estampe et Courbet

Bilan square Watteau
 Existant : 43 places
 Démolis : 27 logements
 Places reconstituées : 18 places



L'OBJECTIF DU PROJET EST DE RÉVÉLER LA SINGULARITÉ DU MAIL PIÉTON.

Il s'agit d'un élément fort dans l'identité et la structure du quartier qui doit être renforcé par de nouveaux aménagements.

Plusieurs fondamentaux sont mis en place pour redonner une lisibilité à la coulée verte :

- Diminuer l'effet d'impassé du quartier grâce à l'ouverture du mail vers le parc des Carrières
- Proposer une limite claire entre espace public et espace privé en dimensionnant l'espace public central. Une largeur mesurant entre 12 et 15 m permet d'identifier le cheminement principal sur une longueur de plus de 500m.
- Végétaliser le mail, aujourd'hui la présence du minéral est très importante. Une attention particulière sera portée au renforcement des plantations en alignement et sur des espaces localisés afin de retrouver le sens du terme «coulée verte»
- Clarifier les accès et la relation aux résidences depuis l'espace public central
- Identifier et renforcer les usages présents : les jeux pour enfants, l'espace Matisse, le commerce et les équipements dédiés à l'enfance.
- Redonner de l'espace aux piétons dans un quartier engorgés par le stationnement.

Afin de réaliser ces objectifs, plusieurs actions sont mis en place dans chacune des séquences (vignettes ci contre). Des démolitions ponctuelles sont préconisées :

- des démolitions relatives aux socles de certains bâtiments qui obstruent le cheminement
- des démolitions ciblées au Nord pour ouvrir la perspective et dédensifier le quartier

LES TROIS BÂTIMENTS PROPOSÉS À LA DEMOLITION



Périmètre du secteur d'opération Coulée verte



Photo 1

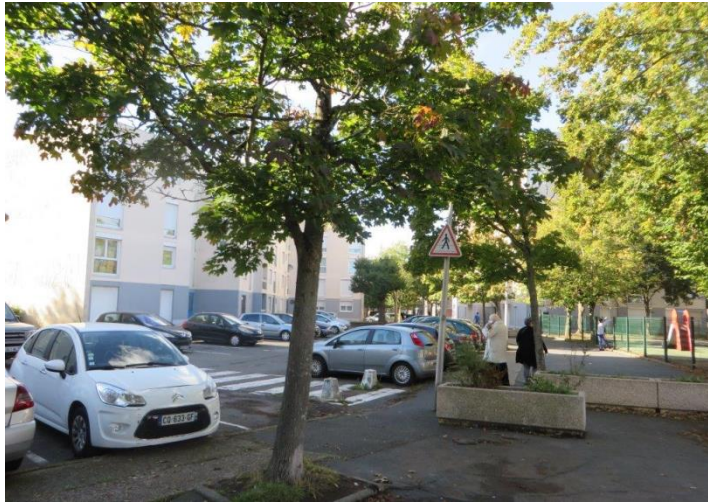


Photo 2



Photo 3





Arrêt de bus



VAUX

LA COTE DU FOND DE VAUX

L'ARBRE DE VERNEUIL

SAINT-LADRE-EST

FOND DE VAUX

CAVEE DE SENLIS

LE CHEMIN DE FLEURINES

LES CHERES VIGNES

Ecole V. Duruy
100 m